



PAYS de GUINGAMP
B R O W E N G A M P
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - KUZUL DIORREN

Compte-rendu de la Commission Aménagement de l'espace et valorisation des ressources naturelles

Mardi 27 février 2007,
Communauté de communes de Guingamp

Ordre du jour :	Présents :	Absents excusés :
<ul style="list-style-type: none">• Actualités du territoire.• Présentation du projet de Mesure de l'empreinte écologique.• Réflexion sur l'avenir de la question énergétique dans le Pays de Guingamp.• Questions diverses.	<ul style="list-style-type: none">• M. Patrick ANDRE• M. Jean-Yves CHEVANCE• M. René COJEAN• M. Alan DOMBRIE• M. Alain GUILLAUME• M. François KERGADALLAN• M. Bruno MAITRE• M. Bruno PERRAIN• Mme Marie-Christine PRESLES• M. Dominique RAISON• Mme Chantal ROUZIOUX• M. Ronan COLLOBERT• M. Laurent LE CORVOISIER• M. David CONNAN• Mme Mélanie BRANELEC	<ul style="list-style-type: none">• Mme Pascale BAUDOUIIN• Mme Laurence BERTHO• M. Yann CAUET• M. Paul LE DOEUFF• M. Maurice LE NY• M. Vincent TETU• M. Bernard PRIGENT

1. Actualités du territoire :

M. Laurent LE CORVOISIER présente l'actualité environnementale du Pays.

La signature de la Charte de l'environnement inspire plusieurs réflexions à la commission. M. Alan DOMBRIE annonce que le CDD aura peut-être à être garant de son application, car elle ne constitue pas un document opposable. M. François KERGADALLAN propose que soit réalisé un « état 0 » qui permette de suivre dans le temps les résultats de la mise en œuvre des préconisations, ajoutant que si le texte n'est pas opposable, « *au moins on s'en inspire dans les P.LU.* ».

M. Alan DOMBRIE revient sur l'étude réalisée sur la capacité épuratoire du Pays, en expliquant qu'une rencontre a été organisée entre industriels de l'agroalimentaire et élus locaux. L'appropriation des enjeux par les élus n'a pas été évidente et un effort d'explication supplémentaire sera à réaliser.

Mme Chantal ROUZIOUX évoque les *Premières rencontres de prospective territoriale*, organisées par le CDD le 21 décembre 2006. Elle émet le vœu que ce genre de manifestation soit renouvelé car « *elles apportent des perspectives nouvelles* ».

2. L'outil de mesure de l'empreinte écologique du Pays de Guingamp :

M. Alan DOMBRIE rappelle que la commission avait évoqué la pertinence de construire un outil de mesure de nos impacts environnementaux, qui soit suffisamment scientifique pour permettre de trancher des problèmes et d'avancer.

Le hasard du calendrier des appels à projets a ouvert une opportunité quelques semaines plus tard, puisque la Région a proposé un appel intitulé « Appropriation sociale des sciences » auquel notre projet semblait éligible. Un dossier de candidature a été construit dans le laps de temps de réponse exigé, en lien avec deux laboratoires de recherche rennais : le CAREN et le Cemagref.

Le Conseil de développement est arrivé lauréat du concours et peut donc aujourd'hui concrétiser son outil de mesure de l'empreinte écologique, autour de trois axes convenus avec les financeurs :

- Construire l'outil de façon participative avec la population,
- Proposer un outil final en copyleft et transposable aux autres pays,
- Garantir une approche scientifique indépendante pour conserver tout le crédit recherché.

M. Patrick ANDRE interroge sur les actions pratiques qui pourront être menées avec l'outil. M. Alan DOMBRIE explique que l'addition des bonnes pratiques individuelles constituera déjà une action conséquente pour peu que l'on arrive à populariser l'outil. Il explique également que les élus sont plus faciles à convaincre quand la démonstration est précise et objective.

M. Patrick ANDRE estime que « l'avenir passe par les enfants », et que donc il faudra leur confier cet outil.

Mme Marie-Christine PRESLES appelle à ne pas négliger pour autant de « *mettre nos élus devant leurs responsabilités* ». Elle ajoute qu'il faut se méfier des chiffres, qui ne sont pas toujours objectifs.

M. Patrick ANDRE prend note que des entreprises sont partie prenante du plan de financement et demande si ce n'est pas dangereux. M. Laurent LE CORVOISIER précise qu'elles n'ont pas demandé à être dans l'instance stratégique – le comité scientifique – et que donc elles ne pourront pas influencer les directions de travail.

M. Alan DOMBRIE pose la question de l'organisation fonctionnelle du travail, qui doit associer largement et permettre de répondre aux trois exigences contractualisées.

M. Bruno MAITRE considère que pour mener un tel projet, il « *va falloir que les 112 membres du CDD soit autant de têtes de réseaux dans le territoire* ». Chacun, poursuit-il, dispose soit de réseaux locaux, soit de réseaux spécialisés dans un thème de l'outil.

La démarche de construction de l'outil prévoit le recrutement par le Conseil de développement d'un Chef de projet sur quinze mois. Un jury de recrutement sera constitué et ouvert à des membres de la commission. Les profils des candidats pré-retenus sur critères scientifiques seront transmis aux membres de la commission.

La commission se réunira d'ici quelques mois pour peaufiner la méthode de travail, et d'ici là chacun remontera à M. Laurent LE CORVOISIER ses suggestions d'acteurs locaux pertinents à associer.

3. L'avenir de la question énergétique dans le Pays de Guingamp :

M. Alan DOMBRIE rappelle que l'Agence 3E du Pays de Guingamp a décidé de se dissoudre le 21 février 2007, en évoquant trois raisons principales : le manque d'intérêt des collectivités locales, l'absence de reconnaissance par l'ADEME, et l'échec du projet majeur de *Maison du développement durable*. Il pose la question : « *Que fait-on ?* ».

La commission exprime à l'unanimité sa conviction que la question de l'énergie ne peut être laissée de côté, et qu'il serait dommage de perdre les compétences réunies dans l'agence.

M. Alan DOMBRIE appelle chaque membre à réfléchir à ce que pourrait être un projet construit et mobilisateur. Une prochaine réunion sera l'occasion de revenir sur cette réflexion.